AVIS

Stratégie Good Soil

Demandeur	Ministre Alain Maron
Demande reçue le	08-03-24
Avis adopté par le Conseil de l'Environnement le	26-03-24

Conseil de l'Environnement
Boulevard Bischoffsheim 26 – 1000 Bruxelles
Tél : 02 205 68 68 – info@cerbc.brussels – www.cerbc.brussels

Préambule

Afin de construire un Plan Sol sur des bases robustes, qui puisse être soutenu par tous les acteurs, et en attente d'un cadre légal – qui verra le jour au plus tôt en 2027 avec la modification de l'ordonnance sols de 2009 dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur les sols – une stratégie Good Soil a été élaborée. Cette stratégie fixe les grands principes et objectifs d'une gestion intégrée des sols bruxellois. De cette manière, la Région de Bruxelles-Capitale pourra déjà prendre en compte la gestion intégrée du sol dans ses politiques, renforcer les acquis, élargir les collaborations avec les secteurs public, privé et associatif, et travailler à une meilleure prise de conscience en matière de sols. La stratégie permettra ainsi de mieux préparer l'élaboration d'un Plan Sol, par la définition d'objectifs chiffrés ainsi que par l'estimation des budgets nécessaires et en détaillant les objectifs et mesures proposés.

La Stratégie Good Soil vise à garder un équilibre entre les défis écologiques, sociétaux, urbanistiques et économiques de la Région, et propose tout d'abord la vision selon laquelle les sols seront de qualité et leur gestion sera exemplaire, transversale et multidisciplinaire à l'horizon 2050.

Avis

Le Conseil se réjouit de constater que certaines de ses recommandations de son avis sur le précédent projet de stratégie (A-2023-029) ont été prises en compte dans cette nouvelle stratégie soumise pour avis, notamment :

- Le développement d'un outil fédérateur permettant d'éviter de travailler aux silos ;
- L'inclusion d'un lexique ;
- La prise en compte des polluants émergents ;
- L'intégration de notions de techniques agricoles écologiques et responsables ;
- L'importance de ne pas généraliser le principe d'augmentation de la matière organique dans tous les types de sols ;
- L'explicitation de la notion de circularité en ce qui concerne les terres excavées ;
- La volonté d'effectuer du benchmarking à l'échelle nationale et internationale ;
- La réalisation d'une cartographie répertoriant la qualité du sol ;
- L'intégration de nouveaux membres experts en matière de sol au sein du Conseil de l'Environnement.

Le Conseil se demande toutefois pourquoi une définition d'un sol sain et naturel n'a pas été intégrée à la stratégie.

1. Considérations générales

Le Conseil souligne positivement la démarche du Gouvernement. Il constate que le premier jet de cette stratégie a été soumis pour avis à un nombre important d'acteurs bruxellois, qui ont pu faire leur retour sur le projet de texte. Cette démarche en amont semble donc, aux yeux **du Conseil**, profitable pour élaborer un projet de stratégie déjà fort consensuel, puisque l'alignement des opérateurs régionaux est un facteur de réussite.

Le Conseil constate également que la majorité des mesures proposées dans la stratégie ne requiert pas de moyen supplémentaire, mais plutôt une attention éclairée lors des études, des analyses, des délivrances de permis, etc. par les différents opérateurs régionaux. **Le Conseil** estime que ces processus peuvent donc être aisément améliorés.

Le Conseil rebondit sur la remarque ci-dessus et rappelle que l'accessibilité, l'échange et la cohérence des données sont des facteurs essentiels afin de garantir des études pertinentes et les plus complètes possible, et d'assurer une bonne coordination entre les différents acteurs concernés.

A cet égard, **le Conseil** suggère de mettre en place une sorte d'archéologie préventive. Il pourrait être intéressant, lors de chantiers régionaux, de disposer d'une équipe de terrain qui profite de l'ouverture de ces chantiers afin de documenter les profils de sols, les profondeurs de certaines couches, etc.

Le Conseil souligne également que les grandes priorités de la stratégie pourraient être davantage mises en avant : acquisition et coordination de données, qualité des sols du point de vue de la biomasse et du stock de carbone, gestion de la matière organique, des déchets organiques et des jardins au niveau régional.

Le Conseil regrette par contre que la stratégie se limite à encourager la diminution de l'utilisation et de l'artificialisation d'espaces. Il estime qu'un objectif plus ambitieux aurait pu être proposé.

Un autre élément qui mériterait de figurer dans la stratégie serait l'enjeu quant à la rédaction du futur PRAS.

Le Conseil souligne que la limitation de l'utilisation d'espaces nécessite d'affecter les sols à des usages qui ne sont pas du ressort de la stratégie Good Soil, mais du PRAS, et que celui-ci devrait recenser les sols sains et naturels, ouverts, etc. et les préserver dans leurs affectations futures.

Le Conseil recommande que le développement de la stratégie n'implique pas d'alourdir les procédures administratives existantes, ni d'en créer de nouvelles, pour les auteurs de projets.

Le Conseil suggère également qu'Innoviris soit attentif à la problématique des sols lors des appels à projets et de l'attribution de subsides.

2. Considérations spécifiques

Le Conseil constate que l'objectif O.7 n'est pas clair : le texte parle de maintenir les sols ouverts, mais également de les désimperméabiliser. L'objectif semble donc plutôt de viser à augmenter le nombre de sols ouverts.

Le Conseil remarque également que les objectifs concernant la production de nourriture restent vagues. Il suggère qu'ils soient reformulés et que la notion d'« améliorer » soit précisée.

3. Considérations de forme

Le Conseil souligne que la stratégie est formulée de manière très technique. Il suggère d'y intégrer des exemples de cas concrets et illustrés.

Le Conseil remarque également que le document Excel reprenant les mesures et les objectifs de la stratégie ne correspond pas au tableau récapitulatif repris dans la stratégie.